

Conseil municipal du 5 septembre 2017

Présent : Mesdames Carrère, Théron, Arnoult, Dousset
 Séraphédo, Coste, Mayer
 Messieurs Brémaud, Quennec, Roussaud, Réveillé,
 Zard, Restes, Boucher
 le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Claire Dousset

La séance est ouverte à 21^h05

Absent excusé : Francis Cradat

I Modification et versement de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle que le modélité de la fiscalité perçue par le Sicoval et partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) et de Dotations de solidarité Communautaire (DSC) par d'origine dès le mois de janvier.

Le Calcul des AC se réalise pour 2017 sur la base de AC de 2016 auxquelles sont rehaussées différents coûts.

Pour Auguier, la modification a été ajoutée au financement de la voirie fonctionnelle. Le calcul de ce financement est basé sur le linéaire voirie répartie en 3 catégories :

cat 1 (urbaine), cat 2 (campagne), cat 3 (racc.-campagne)

Pour Auguier, le financement voirie représente : 14 568 € dont 10 638 € dédié à l'entretien de la voirie -

le montant de l'AC 2017 pour Auguier est de 870 833 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ces différents points -

Proposition adoptée à la majorité - 1 abstention

II Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public

Le Maire propose à l'Assemblée de modifier le horaire d'ouverture au public comme suit :

- Lundi et mercredi de 9^h à 18^h et 14^h à 18^h
- Vendredi de 9^h à 18^h et 14^h à 17^h

la mairie sera donc fermée au public le jeudi
toute la journée à compter du 1er/10/2017
le travail municipal refléctait à la possibilité d'ouvrir
jusqu'à 18h un jour par semaine en 2018.
Proposition acceptée à la majorité - 1 abstention.

III Recrutement d'un agent contractuel pour faire face
à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité.

Il s'agit de créer un poste d'attaché territorial à temps
complet à compter du 6 septembre 2017, pour faire face
à un accroissement temporaire d'activité.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser M le Maire
à recruter un agent contractuel sur cette base et
d'inscrire au budget les crédits correspondants -
Accepté à l'unanimité.

IV Modification de la liste des effectifs.

M le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint
administratif principal de deuxième classe à temps
complet à raison de 35 heures par semaine à compter
du 11 septembre 2017 et la création d'un poste d'adjoint
administratif principal de deuxième classe à temps
un complet à raison de 28 heures par semaine à compter
du 1er octobre 2017.

Il propose également la suppression d'un poste d'adjoint
administratif principal de deuxième classe à temps un
complet à raison de 14 heures par semaine et la
création d'un poste d'adjoint administratif principal
de deuxième classe à temps un complet à raison de
8 heures par semaine à compter du 1er octobre 2017.
Accepté à l'unanimité.

V Autorisation donnée au Maire pour éter en justice
devant le Tribunal Administratif.

M le Maire rappelle les faits relatifs à l'affaire
Domicile Arnaud Cavelier et Compagnie d'Auzielle,
et demande à l'assemblée de l'autoriser à éter en
justice auprès du Tribunal Administratif dans la
affaire n° 1702029-3 et de désigner Mme le Maire

à voter en justice pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance -
Accepté à l'unanimité'

VI Adhésion au groupement de commandes tarifées bleus pour l'achat d'électricité

Le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux Tarifs "bleus" (puissances inférieures ou égales à 36 kVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres -

Il est proposé d'adhérer au dit groupement, d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et d'autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés issus du groupement -
Accepté à l'unanimité'

VII Questions diverses

- La piscine ouvrira ses portes le 18/09/2017 après les travaux d'état réalisés -

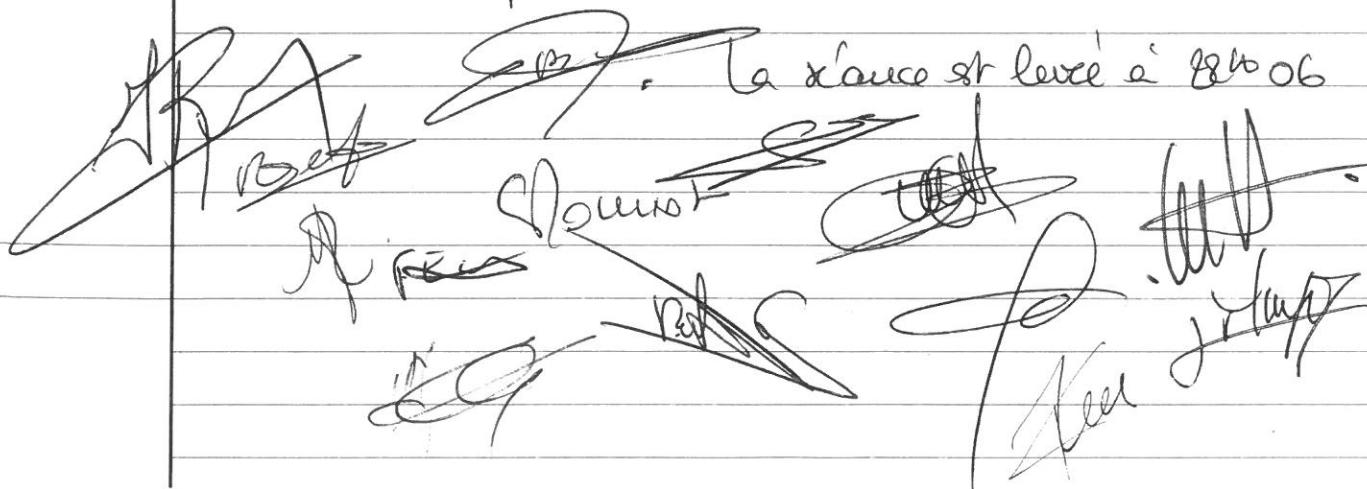
3 exemplis évidants seront ouverts par l'dimanche entre le 3 semaines -

- La matinale des associations aura lieu samedi 8 septembre à partir de 10^h au Parc du Péroulier une nouvelle association y participera "Bataille" -

- La commune d'Augerville a été reconnue en situation de catastrophe naturelle sécheresse en 2016 -

Les personnes concernées peuvent prendre contact avec leur administrateur à des fins d'indemnisation -

- Compteur Linky : seront posés sur la commune en 2019. Aucune modification de l'emplacement n'est à prévoir -


R. X. G. P. Y. La séance est levée à 22h06
Robert Chauvet C. G.
M. Félix R. G. S. J. M. J. H. P.
J. K. L. J. M. J. H. P.